

Adhésion équarrissage

- [Clauses de la mutualisation équine](#)
- [Plaquette sécurité collecte](#)
- [Fiche "Règles de collecte en élevage" Secanim](#)
- [Dépliant SVI Secanim](#)

Pour une cotisation annuelle de 15€ HT par équidé pour les propriétaires non adhérents GDS et 12€HT par équidé pour les propriétaires adhérents, le GDS19 va :

- faciliter l'action des sociétés SOPA et SARIA par une information claire et détaillée auprès de tous les détenteurs inscrits et cela bien avant les évènements,

- s'engager à régler le coût de l'enlèvement grâce à la mutualisation et vous éviter cette charge supplémentaire au jour J.

Vous accompagner est notre ambition pour ces moments toujours difficiles à gérer et à traverser.

Pour les propriétaires de troupeaux dont l'effectif est de 10 équidés et plus, Contactez nous afin d'adapter votre participation financière à la mutualisation en fonction de l'âge.

Télécharger le bulletin d'adhésion [ADHERENTS GDS](#) ou [NON ADHERENT GDS](#)

Article L226-6 du code rural : [L226-6](#)

Article L228-5 du code rural : [L228-5](#)